Rédigé par : Ghiles OUKACI Fonction : Consultant HSE

Tel: 0631372145

Mail: ghiles.oukaci@bureauveritas.com

l'attention de :

Séverine LATCHOUMAYA

Ingénieur HSE Tel: 01.46.96.16.63

Mail: severine.latchoumaya@bollore.com



RAPPORT - BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

BOLLORE ENERGY31-32 Quai De Dion Bouton
92800 PUTEAUX

Rapport N°: 13295054-1 / 1-7P29F7S

VERSION	DATE D'EMISSION	AUTEUR
0	27/10/2022	Ghiles OUKACI
1	09/11/2022	Ghiles OUKACI
2	14/11/2022	Ghiles OUKACI





SOMMAIRE

1	INTRODUC	11UN 3	
	1.1. 1.2. 1.3. 1.4.	OBJET CADRE REGLEMENTAIRE CONTENU DU RAPPORT GLOSSAIRE	3
2	BILAN DES	EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE6	
	2.1.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE	6
	2.1.1	- J · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	2.1.2	Description sommaire de l'activité	6
	2.1.3	1/10 000 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	
	2.1.4	= F	
	2.1.5	= r	
	2.2.	ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE	
	2.2.1	Année de reporting	13
	2.2.2	This ee de regerence	
	2.3.	EMISSIONS DE GES	
	2.3.1	2	
	2.3.2	Emissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vap 20	<i>eur</i>
	2.3.3	Autres émissions indirectes de GES	21
	2.3.4	Tableau de synthèse des émissions	21
	2.4.	ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	25
	2.5.	EXCLUSION DE SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES	25
	2.6.	FACTEURS D'EMISSIONS ET POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAUX (PRG) UTILIS 26	ES
	2.7.	ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC	26
3	SYNTHESE	DES ACTIONS27	



1 INTRODUCTION

1.1. OBJET

La société Bolloré Energy est une personne morale de droit privé employant plus de 500 personnes en France. A ce titre, Bolloré Energy devait réaliser son premier bilan de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) au plus tard pour le 31 décembre 2012, puis ses mises à jour au plus tard avant la fin de chaque période quadriennale qui suit.

Le précédent bilan de BOLLORE Energy a bien été réalisé en 2018 en prenant comme année de référence l'année 201è. Il doit donc mettre à jour son bilan des émissions de gaz à effet de serre au plus tard pour le 31 décembre 2022.

Dans notre cas, ce bilan se base sur les données 2021 (année de reporting).

La personne chargée du suivi du dossier chez Bolloré Energy est la suivante:

Séverine LATCHOUMAYA

Ingénieur HSE 31-32, quai de Dion Bouton 92 800 PUTEAUX

2: 01.46.96.16.63

Mail: severine.latchoumaya@bollore.com

Le bilan a été réalisé avec l'assistance de la société BUREAU VERITAS, basée à Nanterre (92).

Les informations et données consignées dans ce document émanent de la société Bolloré Energy qui a vérifié le présent document, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone[®] - version 8.0 de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

1.2. CADRE REGLEMENTAIRE

Suite au Grenelle de l'Environnement, deux principaux textes sont parus concernant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) et notamment son article 75 qui a créé une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial »,
- le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial qui inscrit dans le code de l'environnement des dispositions réglementaires aux articles R229-45 à R229-56 permettant de définir les modalités d'applications du dispositif.



Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privées employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. En outre, le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

Les personnes morales tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année. Le volume à évaluer est celui produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour ou, à défaut de données disponibles, au cours de la pénultième année. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

Le bilan doit être accompagné d'une synthèse des actions qui présente, pour chaque catégorie d'émissions (directes et indirectes), les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des 4 années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 4 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012.

Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbones (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆).

1.3. CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport s'appuie sur la trame du guide du MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) intitulé « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – Version 2 ». Le chapitre suivant reprend ainsi les différents éléments attendus.

La dernière partie de ce rapport présente la synthèse des actions de réduction envisagées sur 4 ans et le volume global des réductions attendu.



1.4. GLOSSAIRE

Nous reprenons ci-dessous quelques définitions issues de la méthodologie ministérielle précitée :

Gaz à effet de serre (GES): constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

Émission directe de GES: émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES: émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.



2 BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE

2.1.1 Informations administratives

Raison sociale : BOLLORE Energy

Code NAF : 4778 B Code SIREN 601 251 614

Adresse: 31-32 Quai de Dion Bouton

92800 PUTEAUX

Nombre de salariés : 619 personnes

Le siège social de cette entreprise est actuellement situé à ODET 29500 ERGUE GABERIC

2.1.2 Description sommaire de l'activité

Bolloré Energy est une filiale du Groupe Bolloré. Le Groupe Bolloré est présent dans 104 pays, emploie 53 000 personnes et enregistre un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 milliards d'euros.

Bolloré Energy, premier distributeur indépendant français, assure la distribution de fioul domestique et d'autres produits pétroliers auprès de 400 000 clients, particuliers et professionnels.

Bolloré Energy a construit un réseau de plus de 40 agences pour garantir la rapidité de ses délais d'intervention, la souplesse de ses plages horaires de livraison, et la disponibilité de ses techniciens. La proximité est l'atout majeur de Bolloré Energy, qui propose aussi conseil et services techniques liés au chauffage au fioul (installation, entretien, dépannage).

Bolloré Energy est le distributeur exclusif du Fioul Bien-Être, fioul domestique de qualité supérieure.

Bolloré Energy est labellisé professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), référence 07913, et possède les agréments Qualibat :

- 5361 : Rénovations d'installations thermiques (technicité courante) ;
- 5511 : Maintenance d'installations thermiques (technicité courante) :
- 8411 : Installations thermiques bois (technicité courante) pour certaines agences.

2.1.3 Mode de consolidation choisi

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel :

- L'approche « part du capital »: l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- L'approche « contrôle » :
 - financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier,



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

- ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (c'est à dire qu'elle exploite).

La méthodologie du ministère retient l'approche « contrôle », restreinte aux seuls établissements identifiés sous le numéro SIREN de la personne morale, devant réaliser son bilan d'émissions de GES. Ainsi le périmètre organisationnel de cette personne morale intègre, pour la totalité des établissements identifiés sous son numéro de SIREN, l'ensemble des biens et activités qu'elle contrôle, et les émissions associées devront ainsi être consolidées. Cette personne morale doit préciser si le mode de contrôle retenu est « financier » ou « opérationnel ».

La société BOLLORE Energy a choisi le mode de consolidation par contrôle opérationnel, dans le cadre du présent bilan.



2.1.4 Description du périmètre organisationnel retenu

Le périmètre organisationnel intègre l'ensemble des établissements de l'entreprise ; les émissions associées aux différents établissements doivent ainsi être consolidées.

Dans le cas présent, BOLLORE Energy dispose de 100 établissements suivants enregistrés sous un même numéro SIREN et situés sur le territoire français :

LIB_ETABLISSEMENT	SIRENE	EFFECTIF	BUREAU DISTRIBUTEUR
Bolloré Energy Aire sur l'Adour	601251614	7	AIRE SUR L'ADOUR
Bolloré Energy Aix-Les-Bains	601251614	10	AIX-LES-BAINS
Bolloré Energy Alençon	601251614	12	ALENCON
Bolloré Energy Alès	601251614	1	ALES
Bolloré Energy Anglet	601251614	9	ANGLET
Bolloré Energy Arles	601251614	0	ARLES
Bolloré Energy Aubevoye	601251614	1	AUBEVOYE
Bolloré Energy Auray	601251614	8	AURAY
Bolloré Energy Auvillers	601251614	1	AUVILLERS LES FORGES
Bolloré Energy Avignon	601251614	12	AVIGNON
Bolloré Energy Bagnoles de l'Orne	601251614	7	BAGNOLES DE L'ORNE
Bolloré Energy Bar-sur-Seine	601251614	1	BAR-SUR-SEINE
Bolloré Energy Beauvilliers	601251614	1	BEAUVILLIERS
Bolloré Energy Bruges	601251614	2	BRUGES
Bolloré Energy Bernay	601251614	2	BERNAY
Bolloré Energy Besançon	601251614	6	BESANCON
Bolloré Energy Bitche	601251614	1	BITCHE
Bolloré Energy Bouillargues	601251614	6	BOUILLARGUES
Bolloré Energy Caromb	601251614	0	CAROMB
Bolloré Energy Chasseneuil	601251614	2	CHASSENEUIL-DU-POITOU
Bolloré Energy Châteauneuf les Martigues	601251614	7	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Bolloré Energy Chateaurenard	601251614	1	CHATEAU RENARD
Bolloré Energy Chateauroux	601251614	7	CHATEAUROUX
Bolloré Energy Cherbourg	601251614	1	CHERBOURG-EN-COTENTIN
Bolloré Energy Condé en Normandie	601251614	6	CONDE SUR NOIREAU
Bolloré Energy Conflans sur Anille	601251614	0	CONFLANS SUR ANILLE
Bolloré Energy Corbigny	601251614	1	CHITRY LES MINES
Bolloré Energy Cormelles-le-Royal	601251614	35	CORMELLES-LE-ROYAL
Bolloré Energy Coutances	601251614	1	COUTANCES
Bolloré Energy Epagne	601251614	1	EPAGNE
Bolloré Energy Essertaux	601251614	2	ESSERTAUX
Bolloré Energy Etalondes	601251614	4	ETALONDES
Bolloré Energy Falaise	601251614	7	FALAISE
Bolloré Energy Gerzat	601251614	17	GERZAT
Bolloré Energy Golbey	601251614	3	GOLBEY
Bolloré Energy Granville	601251614	8	GRANVILLE



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Bolloré Energy Grosbliederstroff			
	601251614	14	GROSBLIEDERSTROFF
Bolloré Energy Issoire	601251614	0	ISSOIRE
Bolloré Energy Javené	601251614	8	JAVENE
Bolloré Energy La Bourboule	601251614	1	LA BOURBOULE
Bolloré Energy La Chaussée Saint Victor	601251614	12	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
Bolloré Energy La Vieille Lyre	601251614	8	LA VIEILLE LYRE
Bolloré Energy Lamballe	601251614	4	LAMBALLE
Bolloré Energy Landivisiau	601251614	4	LANDIVISIAU
Bolloré Energy Lanrigan	601251614	1	LANRIGAN
Bolloré Energy Les Touches	601251614	1	LES TOUCHES
Bolloré Energy Lescar	601251614	0	LESCAR
Bolloré Energy Louviers	601251614	15	LOUVIERS
Bolloré Energy Luce	601251614	11	LUCE
Bolloré Energy Ludres	601251614	17	LUDRES
Bolloré Energy Machecoul	601251614	5	MACHECOUL-SAINT-MEME
Bolloré Energy Mareuil le Port	601251614	3	MAREUIL-LE-PORT
Bolloré Energy Mayenne	601251614	10	MAYENNE
Bolloré Energy Méroux	601251614	11	MEROUX
Bolloré Energy Mondeville	601251614	4	MONDEVILLE
Bolloré Energy Montereau	601251614	11	MONTEREAU FAULT YONNE
Bolloré Energy Montmedy	601251614	1	MONTMEDY
Bolloré Energy Montrichard	601251614	3	MONTRICHARD
Bolloré Energy Mortain	601251614	5	MORTAIN
Bolloré Energy Mouzon	601251614	1	MOUZON
Bolloré Energy Nevers	601251614	4	NEVERS
Bolloré Energy NI Bordeaux	601251614	0	BORDEAUX
Bolloré Energy NI Nantes	601251614	15	NANTES
Bolloré Energy Nice	601251614	12	NICE
Bolloré Energy Nogent le Rotrou	601251614	0	NOGENT LE ROTROU
Bolloré Energy Orléans	601251614	2	ORLEANS
Bolloré Energy Petit Couronne	601251614	15	PETIT-COURONNE
Bolloré Energy Plaisance du Gers	601251614	1	PLAISANCE
Bolloré Energy Plérin	601251614	4	PLERIN
Bolloré Energy Pluguffan	601251614	3	PLUGUFFAN
Bolloré Energy Pont Audemer	601251614	3	PONT AUDEMER
Bolloré Energy Pontaubault	601251614	3	PONTAUBAULT
Bolloré Energy Pontivy	601251614	1	PONTIVY
Bolloré Energy Provins	601251614	3	PROVINS
Bolloré Energy Puteaux	601251614	76	PUTEAUX
Bolloré Energy Reims	601251614	12	REIMS
Bolloré Energy Riedisheim	601251614	16	RIEDISHEIM
Bolloré Energy Rivière-Saas-et- Gourby	601251614	2	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
1	601251614	5	ROMILLY SUR SEINE
-		1 -	_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Bolloré Energy Romilly sur Seine Bolloré Energy Saint Amand Montrond	601251614	3	SAINT AMAND MONTROND



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Bolloré Energy Saint Doulchard	601251614	8	SAINT DOULCHARD
Bolloré Energy Saint Julien du Sault	601251614	1	SAINT JULIEN DU SAULT
Bolloré Energy Saint Langis les Mortagne	601251614	1	ST LANGIS LES MORTAGNE
Bolloré Energy Saint Lô	601251614	2	SAINT LO
Bolloré Energy Sainte Croix en Plaine	601251614	8	SAINTE CROIX EN PLAINE
Bolloré Energy Sault-lès-Rethel	601251614	1	SAULT-LES-RETHEL
Bolloré Energy Saussay	601251614	7	SAUSSAY
Bolloré Energy Sellieres	601251614	3	SELLIERES
Bolloré Energy Sézanne	601251614	1	SEZANNE
Bolloré Energy Strasbourg	601251614	16	STRASBOURG
Bolloré Energy Touques	601251614	3	TOUQUES
Bolloré Energy Valognes	601251614	10	VALOGNES
Bolloré Energy Vierzon	601251614	4	VIERZON
Bolloré Energy Vire Normandie	601251614	1	VIRE
Bolloré Energy Vagney	601251614	1	VAGNEY
Bolloré Energy Vitry le François	601251614	4	MAROLLES
Bolloré Energy Viviers-le-Gras	601251614	1	VIVIERS-LE-GRAS
Bolloré Energy Vrigne au bois	601251614	12	VRIGNE AUX BOIS
Bolloré Energy Yffiniac	601251614	9	YFFINIAC
t-			



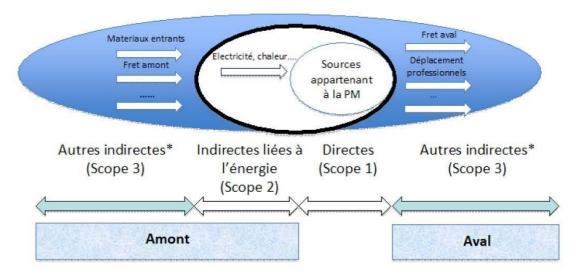
2.1.5 Description des périmètres opérationnels / postes d'émissions retenus

En s'appuyant sur la norme ISO 14064-1, le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 précise une distinction des émissions selon 2 catégories présentées ci-dessous :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale (PM),
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

De plus, une troisième catégorie d'émission est distinguée, à savoir les autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise. Cette catégorie ne fait pas partie de l'obligation réglementaire mais peut être prise en compte de manière optionnelle.

A titre d'illustration, la figure ci-dessous représente les différents périmètres cités précédemment :



Le périmètre opérationnel retenu pour le bilan GES de BOLLORE Energy est <u>celui de</u> <u>l'obligation réglementaire stricte</u> (scope 1 et scope 2).

Ainsi les postes d'émissions qui seront pris en compte dans ce bilan sont les postes 1 à 7 de la nomenclature des catégories, postes et sources d'émissions présentées ci-après :



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Catégorie d'émission	Nº	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes
Emissions	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles
directes de GES	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liées à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.
40 010	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.
Emissions indirectes	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité**	Production de l'électricité, son transport et sa distribution
associées à l'énergie	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid**	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution
	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories	- Extraction, production, et transport des combustibles consommés par la PM
Autres		« émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	- Extraction, production, et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM
émissions indirectes de GES*	9	Achats de produits ou services	- Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes. - Sous traitance
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM
	13	Déplacements professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM
	14	Franchise amont	Activité du franchiseur
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel
		Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers
Autres		Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.
émissions indirectes		Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est pas supporté par la PM
de GES*	0.000	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie
	20		Traitement de la fin de vie des produits
	1000	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés
		Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail
		Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23

^{*} Catégories d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire

^{**} Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie « Autres émissions indirectes de GES » (scope 3).



2.2. ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

2.2.1 Année de reporting

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan.

L'année de reporting de ce bilan est l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

2.2.2 Année de référence

L'année de référence permet à l'entité de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Le bilan d'émission de GES sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de la personne morale ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES, à l'occasion de l'établissement de bilans GES ultérieurs.

Afin d'éviter la réalisation de plusieurs bilans d'émissions de GES lors du 1^{er} exercice, la personne morale peut utiliser sa première année de reporting comme année de référence.

Le premier bilan a été réalisé en 2012 en prenant comme année de référence choisie par BOLLORE Energy l'année 2011.

Cependant, entre 2011 et 2014, le périmètre de la société BOLLORE Energy a fortement évolué avec la création de 18 nouveaux sites entre 2011 et 2014.

De ce fait, en cohérence avec l'Annexe 6 du guide méthodologique du M.E.D.D.E, la nouvelle année de référence pour la réalisation du bilan GES sera l'année 2014.



2.3. EMISSIONS DE GES

Ce paragraphe présente, poste par poste, les différents éléments ayant permis de calculer les émissions de GES pour les deux catégories suivantes :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise,
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise.

Une synthèse des émissions est ensuite présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif.

2.3.1 Emissions directes de GES

■ Emissions directes des sources fixes de combustion (poste 1)

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion des combustibles de toute nature au sein des sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes,...

Les combustibles concernés peuvent être d'origine fossile (produits pétroliers, houille, gaz, etc.) ou autre (biomasse, déchets organiques et non organiques, etc.).

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Le chauffage de la plupart des sites de Bolloré Energy fonctionne avec du fioul domestique.

L'ensemble des installations sont considérées sous le contrôle opérationnel de la société. Aussi, l'installation de chauffage collectif du siège administratif, non gérée par Bolloré Energy n'est pas pris en compte dans le périmètre de cette étude.

Calcul des émissions :

Fioul domestique:

Site	Quantité de fioul domestique consommée	
Ensemble des sites*	138 412 litres	
TOTAL	138 412 litres	



Gaz naturel:

Concernant le gaz naturel, les quantités ont été calculées à partir des factures du fournisseur GDF

Site	Quantité de gaz naturel consommée en 2021	
Ensemble des sites*	18 147 kWh PCI (20 143 kWh PCS)	
TOTAL	18 147 kWh PCI	

Pour le gaz naturel, 1 kWh PCS équivaut à 1/1,11 kWh PCI (PCS/PCI = 1,11).

Les données utilisées pour le calcul des émissions sont les suivantes :

Site	Combustible	Quantité consommée	Facteur d'émissi on	Emissions générées
	Gaz Naturel	20 143 kWh PCS 18 147 kwh PCI	0,187 kg eqCO2 par kWh PCI	3 393 Kg eq CO₂
Ensemble des sites	Fioul domestique	138 412 litres	2,68 kg eqCO ₂ par litre	370 944 Kg eq CO₂
	374 338 Kg eq CO₂			

■ Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste 2)

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux.

Par dérogation à la règle générale, la personne morale comptabilise ses consommations de carburants sur le territoire national et hors territoire national quel que soit le mode de transport utilisé.

Quand un véhicule contrôlé par l'organisme réalisant son bilan est utilisé à la fois pour des déplacements professionnels et personnels (c'est le cas des véhicules de fonction par exemple), seules les émissions relatives aux déplacements professionnels sont reportées dans ce poste. Si cette distinction ne peut pas être faite, alors il convient de comptabiliser l'ensemble des émissions.

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Bolloré Energy dispose d'une flotte de véhicules composée de 196 voitures/véhicules légers ainsi qu'une flotte de camions de distribution de produits pétroliers composée de 317 camions.



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Les données proviennent des quantités de carburant facturées par Total (via les cartes Total) et des quantités decarburant prises dans les bornes de distribution internes de Bolloré Energy (données de la comptabilité).

Calcul des émissions :

Les données utilisées pour le calcul des émissions des véhicules légers et utilitaires sont les suivantes :

Type de véhicules	Combustible	Quantité consommée en 2021 Facteur d'émission		Emissions générées			
Véhicules en flotte**	Gazole	337 503 litres	2,49 kg eq CO₂ par litre	840 383 Kg eq CO₂			
Camions en flotte**	Gazole	2 127 243 litres 2,49 kg eq CO ₂ par litre		5 296 835 Kg eq CO ₂			
	TOTAL						

■ Emissions directes des procédés hors énergie (poste 3)

Les émissions directes dites de « procédés » proviennent d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel.

Cette catégorie couvre donc un champ très large d'émissions tels que :

- Décarbonatation du calcaire pendant la phase de production de ciment générant du dioxyde de carbone,
- Émissions de SF6 lors de la production d'aluminium, ...

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Compte-tenu de l'activité et des installations de BOLLORE Energy, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.



■ Emissions directes fugitives (poste 4)

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement.

Généralement ces émissions proviennent :

- de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.,
- de réaction anaérobie, par exemple dans le cas de la décomposition de matière organique dans les centres d'enfouissement de déchets, dans les rizières, dans les eaux stagnantes de bassins de décantation, etc.,
- de certaines réactions de nitrification et dénitrification, par exemple lors d'épandage de fertilisants azotés dans les champs, lors d'opérations de traitement des eaux usées, etc.,
- d'émissions de méthane dans les mines de charbon ou depuis un tas de charbon, etc.

Identification des sources de BOLLORE Energy :

35 sites sont concernés par ce poste du fait des fuites éventuelles de fluides frigorigènes au niveau des systèmes de climatisation.

Calcul des émissions :

Des informations relatives aux contrôles d'étanchéité réalisés en 2021 ont été transmises par BOLLORE Energy uniquement pour certains sites.

Par conséquent, une estimation des fuites de fluides frigorigènes a été réalisée en utilisant les données bibliographiques de l'ADEME les caractéristiques des équipements (identiques à ceux de 2014, selon les informations transmises par BOLLORE Energy).

Nous avons ainsi considéré que les équipements contenaient 0,3 kg de fluide par kW frigorifique et que 5% des fluides contenus dans un circuit de climatisation à air s'échappait dans l'atmosphère par an.

Méthode 1 : Lorsque les quantités de fluides achetées sont disponibles

Dans ce cas de figure, nous prenons en considération directement les quantités présentées sur les tableaux ci-dessous :



Ville	Site	Nombre total d'équipements de froid	Nombre d'équipements de froid dont l'étanchéité a été contrôlée en 2021	Nature du fluide frigorigène	Quantité de fuite ou quantité rechargée (en kg)
ROUEN	ROC	2	0	R407C	0
ROUEN	ROC	1	0	R407C	0
ROUEN	ROC	1	0	R410A	0
AIRE SUR L'ADOUR	AIR	2	0	R410A/R32	0
STRASBOURG DETAIL	STD	3	3	R410A	0
MONTEREAU	MOT	3	0	R 410 A	0
MAYENNE	MAS	1	0	R22	0
MAYENNE	MAS	2	0	R 410 A	0
AIX LES BAINS	AIX	3	3	R410	2,6
NANCY	NAN	4	4	R407C	0
VITRY LE FRANCOIS	VLF	4	0	R22	0
REIMS	REI	1	0	R407C	0,91
ALES	ALE	1	1	R22	0
DEPOT CAEN BUREAU D'EXPLOITATION	DNC	1	0	R4107	0
DEPOT CAEN VESTIAIRES	DNC	1	0	R410	0
DEPOT CAEN PC CRISE	DNC	1	0	R410A	0
DEPOT MULHOUSE	DMU	1	0	R410A	0
La vieille Lyre	BED	1	0	R410A	0
Gerzat	DGZ	7	0	R410A*4 R22*3	0
Saussay	SAD	1	0	R407C	0
dépôt Strasbourg	DST	2	2	R407C+R32	0
Châteauneuf les Martigues	LVR	3	0	?	0
Saint Doulchard	BOU	4	4	R22	1,46+0,670
Riedisheim	MUL	5	5	R410A+4*?	0
Meroux	DME	5	5	R410A+R407C	0



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Ancien Agence détail Strasbourg	STI	4	0	R407C*2+2*?	0
Alencon	ALD	1 groupe et 2 unités	1	R407C	0
Besancon	BES	2	0	R22	0
Sellières	VDS	2	0	R407C	0
Nevers	NEV	1	0	R407	0
Nice	NID	3	0	R410A	0
Avignon (négoce)	AVI	3	0	R407C	0
Bruges 33		2	2	R410A	0
Pontaubault	MOD	1	1	R410 fm30ah	0
Vrigne aux bois		4	0	R22	0
JAVENE		5	5	R410A	0
PROVINS		1	0	R410A	2,91
GRANVILLE	GRD	1	2	R32	0
BAYONNE	BAY	2	2	Information indisponible	0
Saint croix en plaine	COL	3	0	R410A	0



Méthode 2 : Lorsque les quantités de fluides achetées sont indisponibles

Dans ce cas de figure, nous prenons en considération une quantité de fuite théorique de 5%

sur les quantités présentées sur les tableaux ci-dessous :

Ville	Site	Nombre total d'équipements de froid	Nombre d'équipements de froid dont l'étanchéité a été contrôlée en 2021	Nature du fluide frigorigène	Equipement	Quantité de fluide présente (en kg)
FALAISE	FAD	1 + 2unité intérieures dont 1 HS	2	R407C	CONCEPT	2,2 (2*1,1)
NIMES	NIM	1	0	R407C	Technibel SCDV136C5VAC	1,27
Chateauroux	СНВ	1	Prévu en Juin 2022	R410A	OLIMPIA SPLENDID	4,63
GOLBEY		2	2	R 410A	LG K12AH NEO (ESNH12E3AO)	0,93
SAINT DIE DES VOSGES		1	CLIM HS	R 407C	Tchenibel SCDV 136C 5VAC	Information manquante
ROMILLY SUR SEINE	ROM	3	0	Information manquante	DAIKIN (FTXS50K3V1B) + DAIKIN (FTXS35K3V1B) + DAIKIN (FTXS35K3V1B)	Information manquante
CHATEAURENARD	CHS	2	0	Information manquante	CHATEAURENARD	Information manquante
Nantes	NAI	0	/	Information manquante	/	Information manquante

Groupes froid:

IMMEUBLE	Adresse immeuble	Localisat ion du GF	Nature appareil : - Groupe froid,	Marque	Puissance froid / chaud (kw)	CTQ FLUIDE	TYPE FLUIDE
Bollore GF1	31 quai De Dion Bouton, 92800 PUTEAUX .	-3	CONFORT BUREAUX	YORK	3516kw	567 KG	R134A
Bollore GF2	31 quai De Dion Bouton, 92800 PUTEAUX .	-3	CONFORT BUREAUX	YORK	3516kw	567 KG	R134A
Bollore GF7	31 quai De Dion Bouton, 92800 PUTEAUX .	-3	CONFORT BUREAUX	YORK	600kw	127KG	R410A
Bollore GF3	31 quai De Dion Bouton, 92800 PUTEAUX.	-3	RESEAU INFORMATIQUE	CARRIER	144 kw	98 KG	R134A
Bollore GF5	31 quai De Dion Bouton, 92800 PUTEAUX .	-3	RESEAU INFORMATIQUE	CARRIER	144 kw	98KG	R134A
Bollore GF6	31 quai De Dion Bouton, 92800 PUTEAUX.	-3	CONFORT CTA 17/18 VC SALON R+2	CARRIER	53 kw	14 kg	R407C



Le tableau suivant récapitule les quantités de fuites de fluides frigorigènes (constatées ou estimées) et les résultats obtenus en termes d'émissions de gaz à effet de serre :

Méthode 1 :

Fluide frigorigène	Quantité émise à l'atmosphère en 2021	Facteur d'émission	Emission en teq CO ₂
R410	2,6	1 920 kgCO₂e par kg de fluide	4 992
R407C	0,91	1 620 kgCO₂e par kg de fluide	1 474
R22	2,13	1 760 kgCO₂e par kg de fluide	3 749
R410A	2,91	1 920 kgCO₂e par kg de fluide	5 587
	TOTAL		15 802 t eq CO ₂

Méthode 2 :

Fluide frigorigène	Quantité de fluide	Quantité émise à l'atmosphère	Factour	Emission en teq CO ₂
R410a	132,67 kg	6,63	1 920 kgCO₂e par kg de fluide	12 736
R407C	17,47 kg	0,87	1 620 kgCO₂e par kg de fluide	1 415
R134A	1330 kg	66,50	1300 kgCO₂e par kg de fluide	86 450
	100 601 kg eq CO ₂			

■ Emissions directes liées à la biomasse (sols et forêt) (poste 5)

Les émissions et suppressions de GES issues de la biomasse des sols et des forêts contrôlées par la personne morale réalisant son bilan d'émissions de GES peuvent être dues :

- à l'absorption de CO₂ lors de la croissance de la biomasse et à la dégradation de la biomasse en CO₂, CH₄ ou N₂O,
- aux changements directs d'usage des terres (par exemple : convertir une prairie en forêt ou convertir une prairie en culture agricole),
- aux changements dans la teneur en carbone des sols résultant de :
 - variation du stock de carbone selon les différentes utilisations des terres;
 - changement de pratiques agricoles (par exemple : combustion de la biomasse, chaulage, applications d'urée...).

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Compte-tenu de l'activité et des installations de BOLLORE Energy, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.



2.3.2 Emissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur

■ Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6)

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources (chauffage, éclairage, utilités, process,...). Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité.

L'évaluation de l'impact des consommations d'énergie dans le bilan peut être calculée soit sur la base des facteurs d'émissions des usages (chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent), soit sur la base du facteur moyen de production de l'électricité. Cette dernière approche est retenue dans le cadre de la présente étude.

Identification des sources de BOLLORE Energy:

Les sites de Bolloré Energy consomment de l'électricité essentiellement pour l'éclairage, le fonctionnement du matériel informatique et le fonctionnement des installations techniques.

Les données proviennent des factures du fournisseur d'énergie.

Le calcul se base sur la consommation en kWh de chacun des sites. Nous ne prenons pas en compte les taux de fuites sur le réseau de 8 %, en cohérence avec la méthodologie Bilan Carbone® de l'ABC.

Calcul des émissions :

Site	Electricité consommée	Facteur d'émission	Emission générées
Ensemble des Sites*	1 725 319	0,038 kg eq CO ₂ par kWh	65 562 Kg eq CO2
	TOTAL		65 562 Kg eq CO2

■ Emissions indirectes liées à la consommation de chaleur, vapeur ou froid (poste 7)

Les émissions indirectes issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales proviennent du processus de fabrication de cette chaleur ou de ce froid.

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Compte-tenu de l'activité et des installations de Bolloré Energy, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.



2.3.3 Autres émissions indirectes de GES

Les postes du scope 3 sur les autres émissions indirectes ne sont pas concernés par l'obligation réglementaire.

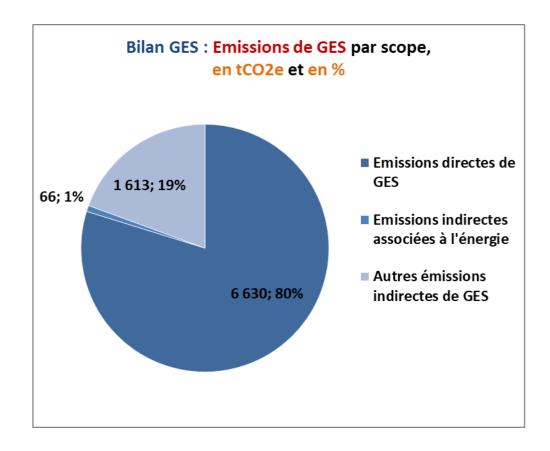
Ne disposant pas de moyens de collecter de façon cohérente, fiable et exhaustive les données sur les autres émissions indirectes, BOLLORE ENERGY a fait le choix de ne pas publier de données sur les autres émissions indirectes.

2.3.4 Tableau de synthèse des émissions

En 2021, Bolloré Energy a généré au total **6 696 tonnes équivalent CO₂** d'émissions de gaz à effet de serre, soit une diminution de 17,2% par rapport à 2014 (**8088 t CO2**).

A noter que la quantité générée en 2017 était de 9106 t équivalent CO2 (nous avons donc une diminution de 26,4% par rapport à 2017)

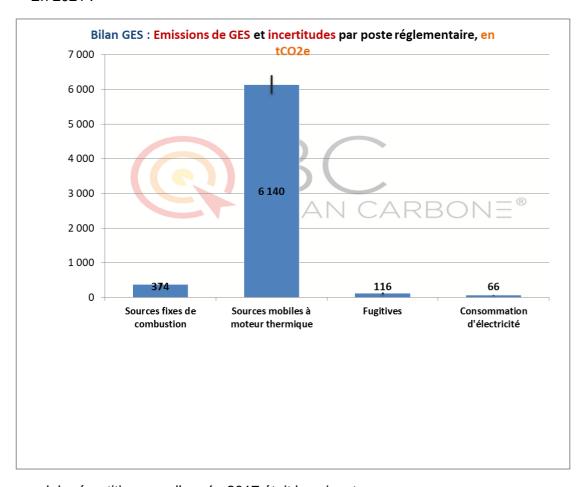
Le graphique suivant montre la répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction des deux scopes réglementaires :



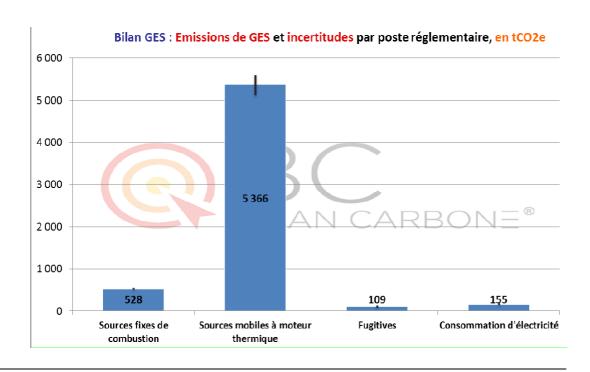


Le graphique suivant représente la répartition des émissions de gaz à effet de serre par poste d'émission, ainsi que l'incertitude associée :

En 2021:



Pour rappel, la répartition pour l'année 2017 était la suivante :





Globalement, on constate une réduction notable des émissions directes puisqu'elles diminuent de 26,46% entre 2017 et 2021 :

- Les émissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments (fioul et gaz) ont diminuées de 29%.
- Les catégories et les quantités d'halocarbures ont augmenté passant de 109 Teq.CO2 en 2017 à 116 Teq.CO2 en 2021. Ceci s'explique par l'élargissement du périmètre d'étude par rapport à 2017 avec la prise en compte des groupes froid, justifiant ainsi l'augmentation des quantités calculées.
- Les émissions liées à la consommation électrique des bâtiments ont également subit une diminution de 57% justifiée par la hausse du facteur d'émission de la base carbone, malgré une relative stabilité la consommation générale.
- Enfin, les émissions liées aux consommations de gaZO ont augmenté passant de 5366 teq CO2 à 6140 teq CO2 malgré la diminution de la consommation de gazole et ceci est dû à l'augmentation du facteur d'émission sélectionné passant de 1,88 à 2,49 kg eq litres CO2

Le tableau repris en page suivante permet de synthétiser les émissions par poste en faisant également la distinction des émissions par type de gaz.



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Retour au Descriptif			Valeurs calculées								
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	(t CC		CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
	1	Emissions directes des sources fixes de combustion		372	0	2	0	374	0	19	0
Fii dit	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique		6 088	2	50	0	6 140	384	268	0
Emissions directes	3	Emissions directes des procédés hors énergie		0	0	0	0	0	0	0	0
de GES 4	4	Emissions directes fugitives		0	0	0	113	116	0	26	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total		6 459	3	52	113	6 630	384	270	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité		66	0	0	0	66	0	7	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chale		0	0	0	0	0	0	0	0
issociees a relieigie	Sociees a renergie Sous total			66	0	0	0	66	0	7	0
	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7		1 512	21	79	0	1 613	-384	66	0
	9	Achats de produits ou services		0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens		0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets		0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont		0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels		0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont		0	0	0	NOTE OF THE PROPERTY OF THE PR		0	0	
Autres émissions	15	Investissements		0	0				0	0	0
indirectes de GES	16	Transport des visiteurs et des clients		0	0	0			0	0	
	17	Transport de marchandise aval		0	0				0	0	
	18	Utilisation des produits vendus		0	0	200000000000000000000000000000000000000	200000000000000000000000000000000000000		0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus		0	0				0	0	
	20	Franchise aval		0	0	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000			0	
	21	Leasing aval		0	0		200000000000000000000000000000000000000	0	-	0	0
	22	Déplacements domicile travail		0	0				0	0	
	23	Autres émissions indirectes Sous total		0 1 512	0 21	79	POSSO - 1		-384	66	0

Remarque:

Des émissions peuvent être évaluées dans le cadre d'une double fonction liée au traitement des déchets et à la production d'énergie, de la cogénération ou encore d'une installation de production d'électricité à partir d'une source renouvelable.

La société BOLLORE Energy ne fait l'objet d'aucune émission évitée.

2.4. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

La personne morale doit présenter des éléments d'appréciation de l'incertitude sur les principaux postes concernés. Ces éléments peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.

Pour l'appréciation des incertitudes, nous considérons une incertitude sur les facteurs d'émission et sur les données d'activités. Les incertitudes ont été évaluées pour chaque donnée de façon qualitative. La synthèse des incertitudes par poste d'émission est reprise cidessous :

Poste d'émission	Incertitude sur la donnée d'activité	Incertitude sur le facteur d'émission	Remarques					
Emission directes des sources fixes de combustion								
Fioul domestique	5 %	5 %	Facture					
Gaz naturel	5%	5%	Facture					
Emissions dire	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique							
Gazole et essence, approche parla quantité de carburant	5 %	-						
	Emissions directes for	ugitives						
Fluides frigorigènes	10 %	30 %	-					
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité								
Electricité, approche par relevé de compteur	5 %	50 %	Facture					

L'incertitude globale sur les résultats du bilan est estimée à 3 %.

2.5. EXCLUSION DE SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES

Lors de l'évaluation des émissions de GES du bilan, aucun poste d'émissions réglementaire n'a été exclu.

De même, toutes les sources associées aux postes ont été prises en compte.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

2.6. FACTEURS D'EMISSIONS ET POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAUX (PRG) UTILISES

Les facteurs d'émissions et PRG utilisés dans le présent bilan sont ceux de la Base Carbone[®].

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone® - version 8.8 de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

2.7. ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera mis à disposition du public sur le site internet de l'entité juridique BOLLORE Energy :

www.bollore-energy.fr

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

PLAN DE TRANSITION

LE PLAN D'ACTIONS A MOYEN TERME

Rappel sur la Stratégie Nationale Bas Carbone®

Des objectifs de réduction des émissions de GES ont été fixés au niveau français suite à la COP 21 en 2015 :

- 40 % de réduction en 2030 par rapport au niveau de 1990 ;
- 75 % de réduction en 2050 par rapport au niveau de 1990.

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbones. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

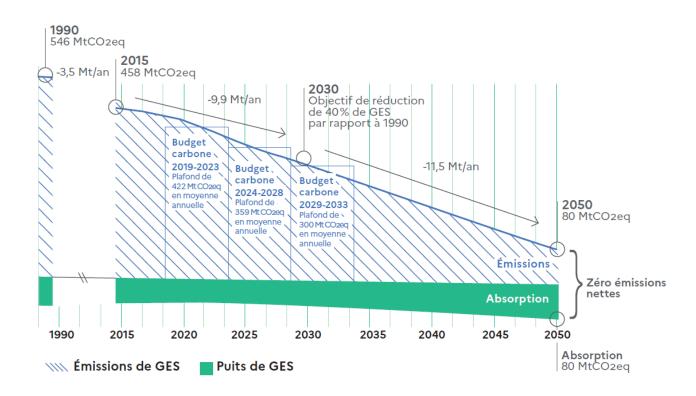
Il en résulte différentes actions pour atteindre cet objectif national de neutralité carbone :

- des politiques publiques visant la réduction des émissions (politiques d'efficacité énergétique principalement, mais également de recours à des énergies décartonnées) ;
- une expérience de l'efficacité comme des limites du signal « prix du carbone » et le besoin d'une politique plus structurée, puissante et continue de réduction des émissions ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- une sensibilisation du public croissante.

Après une période de stabilité entre 1990 et 2005, ces politiques ont permis d'instaurer une baisse des émissions de -1,4 %/an en moyenne entre 2005 et 2017, soit -7,5 MtCO₂eq/an en moyenne.

L'évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MTCO2eq) est la suivante (source Citépa 2018):



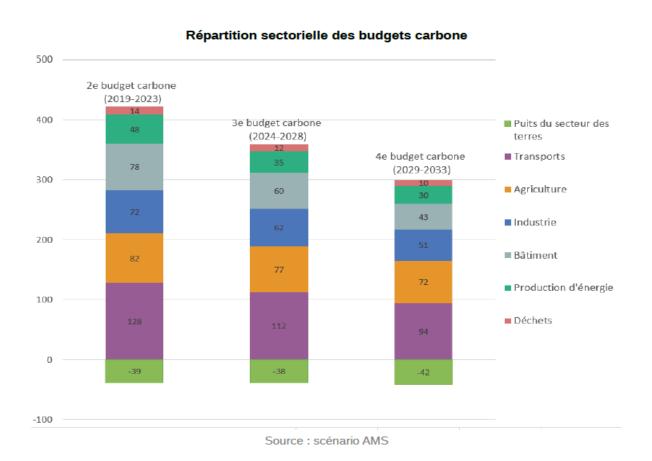


Budget Carbone

Les budgets carbones sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans. Ils définissent à court terme la trajectoire cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec le scénario de référence et les engagements communautaires et internationaux de la France.

Les trois premiers budgets carbones ont été adoptés par décret en 2015 en même temps que la première stratégie nationale bas-carbone et portent sur les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028. Tous les 5 ans, un nouveau budget carbone, le 3ème à venir, est défini lors de la révision de la stratégie.





L'activité de Bolloré energy se situe dans le budget carbone des secteurs de l'Industrie.

- Pour l'industrie : par rapport à 2019, le pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre attendu dans le secteur de l'Industrie s'élève à 14 % d'ici à 2024 et à 29 % d'ici à 2029.

Plan d'actions et volume de réduction attendu

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, la synthèse dans le paragraphe qui suit fait le point des actions de réductions envisagées à l'échelle de l'entreprise globalement.

Il s'agit des actions projetées entre 2021 et 2024, c'est-à-dire celles des 4 années qui suivent l'année de publication du bilan.

Une partie des actions a été reprise de l'audit énergétique de 2015 en réajustant les gains par rapport aux consommations énergétiques de 2019.

Les préconisations proposées sont évaluées selon 4 critères :

- Type d'action : Organisationnelle ORG/ Physique : PHY
- Facilité de mise en œuvre : facile / moyennement facile / difficile ;
- Investissement en euros : peu coûteux € / moyennement coûteux €€ / très coûteux €€€ ;
- Durée de mise en œuvre : court terme CT / moyen terme MT / long terme LT.



Poste d'émission	Type d'action	Description	Facilité - mise en œuvre	Gain annuel (% et kWh)	Investis sement	Durée
DEPLACEMENTS						
Déplacement professionnel et domicile-travail	ORG	Réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (employés et sous-traitants).	Moyenne	2 % sur l'ensemble des déplacements	€	МТ
Déplacements Consommation énergétique VL	PHY	Inclure des véhicules hybrides ou électriques dans la flotte automobile.	Moyenne	15% de réduction par véhicule – Pour 50% de la flotte	€€	МТ
Déplacements Consommation énergétique camions	PHY	Inclure des véhicules à carburant bas carbone dans la flotte des véhicules pétroliers.	Moyenne	15% de réduction par véhicule – Pour 50% de la flotte	€€	МТ
Déplacements Consommation énergétique véhicule légers	ORG	Mettre en place un suivi et maintien de la pression optimale des pneumatiques de la flotte automobile.	Moyenne	2,5% du poste «flotte automobile »	€	СТ
Déplacements Formation	ORG	Poursuivre les formations du personnel à l'éco- conduite pour les conducteurs de véhicules pétroliers.	Facile	5 % de gain sur les déplacements pro	€	MT
Déplacements cami on	PHY	Poursuite de la réduction de la vitesse maximale des Poids Lourds (Bridage des véhicules)	Facile	5 % de gain sur les déplacements pro	€	MT
Déplacements cami on	PHY	Mettre en place un outil instrumenté de suivi des consommations des véhicules pétroliers (consommations réelles)	Facile	Jusqu'à 7,5 % de gain sur les déplacements pro	€	MT
CONSOMMATIONS LIE	ES AU CHA	UFFAGE				
Energie/gaz Chaudières	PHY	Pour le chauffage Mise en place de consigne fixe avec la même programmation horaire (coupure du système le week-end)	Facile	18 % d'économie de gaz	€€	МТ
Energie/gaz Chaudières	PHY	Pour les chaudières: Remplacement des chaudières par des chaudières à condensation	Moyenne	8% d'économie de gaz pour les chaudières	€€€	МТ

Poste d'émission	Type d'action	Description	Facilité - mise en œuvre	Gain annuel (% et kWh)	Investis sement	Durée	
Energie/gaz Chaudières	PHY	Pour les chaudières (23% des consommations de gaz):		7,5% sur la chaudière pour 1° d'abaissement			
		Abaissement de la température de consigne de 1°		pour i d'abaissement	€	СТ	
CONSOMMATION D'E	LECTRICITE	Pour l'éclairage des bureaux et installations		30 % d'économie			
Eclairage		Poursuivre le remplacement des éclairages à tubes fluorescents et les ampoules à incandescence par des éclairages à LED ou des ampoules à basse consommation	Facile	d'électricité pour l'éclairage en tubes fluorescents	€€	LT	
Fluides frigorigènes	ORG	Assurer un suivi et une maintenance centralisée de l'ensemble des équipements contenant des fluides					
3 <u>9</u>		frigorigènes – contrôles d'étanchéité à mener sur l'ensemble des équipements, en lien avec la réglementation.	Facile		€€	MT	

Bolloré energy se fixe un objectif global de réduction des émissions de 10% au cours des 4 prochaines années, en accord avec la « Stratégie nationale bas-carbone » pour le secteur de l'industrie (cf page 31).